

(N^o 97.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 31 MARS 1845.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la requête du sieur *François-Nicolas-Joseph- Remy Massart-Duplacart*, propriétaire, à Basè- cles (Hainaut).

(Voir le N^o 195, session 1844-1845 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par requête en date du 1^{er} decembre 1842, le sieur Nicolas-Joseph-Remy Massart, propriétaire, demande la naturalisation ordinaire. Le pétitionnaire est né à Valenciennes (France), le 1^{er} Octobre 1775, a épousé une femme Belge et demeure à Basècles, province du Hainaut, depuis 1822, où il exerce la profession de fabricant de bas.

Il est en Belgique depuis 1802 ayant aussi demeuré à Peruwelz; en 1817, il a obtenu des lettres de naturalisation, mais il n'a pu en jouir par l'omission d'une simple formalité.

D'après les renseignements qui sont parvenus à votre Commission, sa conduite morale est bonne.

Dans la séance du 28 février dernier, la Chambre des Représentants a pris sa demande de naturalisation en considération, à la majorité de 41 suffrages contre 7.

CHRISTYN Comte DE RIBAU COURT, Rapporteur.